

La Crise du Change et l'Équilibre budgétaire.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. MAURICE BOKANOWSKI

DÉPUTÉ DE LA SEINE

Rapporteur général de la Commission des Finances

A LA

SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU 23 JANVIER 1924



PARIS

IMPRIMERIE DES JOURNAUX OFFICIELS

31, QUAI VOLTAIRE, 31

1924

Bibliothèque Maison de l'Orient



129750

614p

RTP

RTP 6-14D

La Crise du Change et l'Équilibre budgétaire.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR



M. MAURICE BOKANOWSKI

DÉPUTÉ DE LA SEINE

Rapporteur général de la Commission des Finances

A LA

SEANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU 25 JANVIER 1924

LA CRISE DES CHANGES

M. le président. La discussion générale est donc ouverte.

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Bokanowski, rapporteur général. Le projet de loi que j'ai l'honneur de rapporter devant vous au nom de la commission des finances a pour objet d'enrayer la crise monétaire dont le paroxysme a été atteint à la fin de la première quinzaine de janvier et dont les conséquences, si nous ne l'arrêtons pas, pourraient être des plus graves pour l'ensemble de l'économie française, pour la stabilité sociale de notre pays et même pour son avenir politique.

Certes, nous avons été accoutumés, depuis la fin de 1918, à des variations sensibles du cours de notre devise.

Dès que l'Angleterre et les Etats-Unis eurent, après la guerre, rompu la solidarité

interalliée qui s'était maintenue au cours des quatre précédentes années, la hausse de la livre et du dollar se manifesta jusqu'à dévaloriser notre monnaie de 70 p. 100 environ, en avril 1920 et, une seconde fois, au mois de décembre de la même année.

Depuis cette époque, le dollar avait connu des cours modérés, au-dessous de 12 fr. en juin 1921, et même 11 fr. en avril 1922.

Mais, dès ce moment, par un mouvement ascensionnel, que les courbes incluses dans notre rapport vous ont décrit, nous l'avons vu passer à 20 fr. au mois de décembre dernier, pour atteindre, dans une hausse ininterrompue, 21 fr., puis 22 fr., et même 23 fr. 30 le 14 janvier dernier.

La fin de la première quinzaine de janvier a été, pour tous ceux qui savent les conséquences de ces dévalorisations brusques d'une monnaie, une période d'anxiété. L'anxiété se marquait dans les conversations et sur les visages, comme s'était

marquée au temps de la guerre l'angoisse causée par les communiqués nous annonçant les mauvaises nouvelles de nos armées.

La journée du 14 janvier, où le dollar passa de 21 fr. 20 à 23 fr. 30, tandis que la livre sterling passait de son côté de 90 à 98 fr. nous causa, je le répète, une angoisse semblable à celle que nous éprouvions lors de la percée du Chemin-des-Dames. L'armature monétaire de la France paraissait rompue et toute sa substance pouvait passer par la brèche. (*Mouvements divers.*)

M. Narcisse Boulanger. Pourquoi effrayer le pays ?

M. le rapporteur général. Dans l'effolement général, les signes avant-coureurs des grands désastres se manifestèrent. La bourse de commerce refusa pendant trois jours de coter les cours des marchandises. Le marché de nos rentes fut démoralisé ; il suffit de lire les cotes de ce jour pour s'en rendre compte. Les pires perspectives s'annonçaient à ceux à qui l'expérience a appris les conséquences inévitables du brusque affaissement d'une monnaie.

LES CHANGES ET LE PRIX DE LA VIE

Ces conséquences, je les ai résumées dans le rapport que nous avons mis sous vos yeux. Elles se marquent dans l'accroissement du prix de la vie, avec une incidence immédiate et fatale, avec une régularité mathématique qui s'est manifestée dans tous les temps et dans tous les pays.

La répercussion de la montée des changes sur le prix de la vie est très facile à comprendre, lorsqu'il s'agit de marchandises importées. Si la variation des changes vous oblige à donner une plus grande quantité de francs pour les obtenir, il est certain que ce fait seul en accroît le prix. Pour les marchandises produites à l'intérieur, un phénomène bien connu active, fouette, en quelque sorte, les exportations pendant les premiers temps du décalage monétaire ; les marchandises produites à l'intérieur sont pour ainsi dire « pompées » pour les besoins de l'étranger, ce qui les raréfie et en augmente encore le prix. Toutes les autres marchandises, même celles qui ne sont pas importées et qui ne font pas non plus l'objet d'exportations, participant de près ou de loin à ces deux catégories de marchandises, pren-

nent elles-mêmes un mouvement ascensionnel.

C'est là, messieurs, un fait au-dessus de toute contestation. Il suffit de lire les courbes, qui valent mieux que tous les discours. On disait même, à la commission des finances, qu'il en était ainsi également pour le blé consommé en France, dont cependant la plus grande partie est produite à l'intérieur du pays. Toutes les marchandises suivent d'une façon parallèle et constante, depuis plusieurs mois, la courbe des changes.

Et, messieurs, vous vous rendez compte des autres répercussions que doit entraîner ce phénomène. La hausse des prix amenée par la hausse des changes a sa première répercussion sur le budget de l'Etat. (*Mouvements divers.*)

M. le président. Messieurs, je vous prie de faire silence. L'orateur a le droit d'être écouté, après la somme de travail qu'il vient de fournir. (*Applaudissements.*)

M. le rapporteur général. L'Etat, qui est le plus grand consommateur, le plus grand loueur de services de la nation, subit lui-même directement cette hausse des prix, amenée par la hausse des changes. Son budget suit, à plus ou moins brève échéance, l'action immédiate de la hausse des changes et de la hausse des prix.

Mais, si ce budget n'est pas en équilibre, comment pourvoira-t-il aux besoins du déficit accru ?

Par l'emprunt ? L'emprunt crée des moyens factices de pouvoir d'achat qui permettent aux consommateurs de s'accommoder, en quelque sorte, de la hausse des prix et qui, par conséquent, la consolident.

Mais ce phénomène, à son tour, vient accroître la hausse.

D'autre part, la hausse des prix exige une circulation monétaire et fiduciaire plus intense, puisque les fonds de roulement du commerce et de l'industrie s'amplifient. Dans la mesure où cette circulation doit être plus abondante, les emprunts émis par le Trésor sont plus difficiles, les souscriptions aux bons du Trésor se raréfient et l'on peut en arriver ainsi, qu'on le veuille ou non, à être acculé, un jour, à demander à l'institut d'émission, à la Banque de France, une nouvelle convention et de nouvelles avances à l'Etat. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

Si les avances à l'Etat s'accroissent, le

crédit est atteint; l'appréciation psychologique qu'on porte sur les finances du pays amène une baisse nouvelle de la monnaie. Et la monnaie baissant apporte des causes nouvelles de hausse des prix. Et l'on tourne ainsi, sans en pouvoir sortir, dans le cercle infernal de la répercussion de la hausse des changes sur la hausse des prix. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Ceux qui connaissent ces phénomènes, qui ont été mis en évidence pendant les dernières années dans toute l'Europe, et qui ne sont plus aujourd'hui contestables, ont dû, dans la journée du 14 janvier, ressentir les plus graves inquiétudes.

Déjà, comme on l'avait vu dans d'autres pays — à un moindre degré, il faut le dire — on pouvait diagnostiquer, si l'avalanche ne s'arrêtait pas, l'imminence de tous les désordres consécutifs à la défaillance accrue et prolongée d'une monnaie: les consommateurs se précipitant sur les produits pour les acheter avant une nouvelle hausse; les détenteurs de ces produits en restreignant l'offre pour profiter de cours prochains plus élevés — c'est pour cela que la bourse de commerce, pendant ces jours d'angoisse, a cessé de coter les cours — les détenteurs de valeurs d'Etat et de valeurs à revenu fixe les jetant sur le marché pour se procurer des participations à des entreprises représentant des valeurs réelles; en un mot, chacun s'efforçant d'acheter, avec des francs papier de valeur de plus en plus incertaine, des marchandises ou des titres ayant une consistance indépendante de la valeur de la monnaie.

A la vérité, quelques remèdes étaient tentés dès les premiers jours: des ordres furent donnés pour épurer la Bourse; quelques étrangers y faisant une mauvaise besogne furent expulsés...

M. Charles François. Très bien!

M. le rapporteur général. ...on annonça les répressions policières ou judiciaires.

Force nous est de constater qu'à chacune de ces menaces, le dollar et la livre accentuaient leurs bonds en avant. C'est que — point essentiel — les changes ne sont pas une matière qui puisse se régler par l'intérieur d'une nation. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*) C'est une matière d'ordre international, économique et psychologique. (*Mouvements divers.*) Je ne dis rien, je pense,

qui puisse heurter une partie quelconque de cette Assemblée. C'est une constatation que tout le monde accepte et que, dans son for intérieur, chacun approuve. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. Charles François (*s'adressant à l'extrême gauche*). Regardez partout les affiches contre le bloc national; regardez les affiches de Strasbourg sur la baisse du franc, qui ont été signées par le maire de Strasbourg, officier de la Légion d'honneur, publiées en allemand seulement. (*Applaudissements au centre.*) Regardez la ruée sur les caisses d'épargne et de crédit à Strasbourg, où, il y a quinze jours, il y a eu presque une révolution parce que l'on n'avait plus confiance dans le franc après la lecture de ces affiches antifrançaises. C'est le maire socialiste de Strasbourg qui a presque proclamé la révolution à Strasbourg. (*Applaudissements au centre.* — *Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Richard Georges. Quand nous avons tenu ce langage, vous avez hurlé.

M. Charles François. Venez donc à la tribune essayer, vous socialistes, de défendre celui qui a presque proclamé la révolution à Strasbourg, aux portes de l'Allemagne! (*Applaudissements au centre et à droite.*) Nous vous répondrons. Du reste, nous sommes décidés à demander des explications publiques, le mouvement de défaitisme ayant eu des conséquences funestes.

M. le rapporteur général. Mes chers collègues, je ne doute pas qu'au cours de ce débat les passions politiques, comme il est naturel dans une assemblée politique, ne se donnent libre cours.

M. le président. C'est tout à fait inutile. (*Sourires.*)

M. le rapporteur général. Mais au moment où j'essaye, comme rapporteur général de la commission des finances, devant faire abstraction à la place où je suis... (*Mouvements divers.*)

M. le président. Il ne faut pas, en tout cas, que ce soient des passions à retardement. (*On rit.*)

Veillez laisser parler M. le rapporteur général et faciliter sa tâche.

M. le rapporteur général. Messieurs, au moment où je suis le porte-parole de la commission des finances et où mon devoir

est de ne pas dire un mot qui puisse heurter les opinions ou les convictions politiques de qui que ce soit, je vous demande de me laisser achever dans un silence relatif les quelques observations d'ordre purement technique et objectif que j'ai l'intention de vous soumettre avant le commencement du débat. (*Parlez! parlez!*)

Je disais que pour guérir, comme il convient, le mal, pour enrayer les brusques variations de notre monnaie, il est nécessaire d'abord d'en connaître les causes et de les mettre bien en lumière.

LE MÉCANISME DES OPÉRATIONS DE CHANGE

Or, je n'ai pas l'impression que l'opinion moyenne, dans notre pays, soit assez éclairée sur le mécanisme des changes.

La question est complexe, et elle mérite que nous nous y arrétions quelques minutes.

Qu'est-ce, messieurs, que le change ?

C'est le prix qu'il faut payer une devise étrangère pour faire un règlement au dehors.

Les devises sont des marchandises comme toutes les autres. Elles subissent à plein, sur le marché du monde, la loi de l'offre et de la demande. La seule particularité de ces marchandises, c'est que leur marché n'éprouve aucun retard du fait des transports, ni dans l'espace, ni dans le temps, et que c'est instantanément, à chaque minute, par le téléphone, que le prix mondial s'établit, d'abord sur le continent européen, puis, quelques heures après, dans les bourses de New-York et du Nouveau-Monde.

L'élément essentiel, pour un pays, de la fixation du prix d'une marchandise, c'est sa balance commerciale ou, pour parler plus exactement, sa balance des comptes.

Si un pays exporte moins qu'il n'importe, il demandera évidemment plus de devises étrangères que l'étranger ne demandera de sa propre devise. Celle-ci — c'est le cas du franc pendant les dernières années — sera dépréciée par rapport à un certain taux auquel elle aurait pu se stabiliser.

Si, au contraire, le pays exporte plus qu'il n'importe, sa devise sera très demandée au dehors, et si elle n'est déjà au pair, elle aura tendance à l'atteindre.

Dans ces conditions, beaucoup de Français se posent cette question.

Du moment où notre balance commerciale est en équilibre, du moment où les moyens de paiement recherchés par les Français pour payer les marchandises qu'ils sont importés sont d'un ordre de grandeur égal aux moyens de paiement que l'étranger doit se procurer pour payer les marchandises vendues par la France, comment se fait-il que, sur le marché de nos devises, ne s'établisse pas une compensation comme celle qui s'institue dans un Clearing house ?

Pour préciser à l'aide de chiffres, notre balance commerciale étant de 36 milliards de francs, puisque, cette année, nous vendons 36 milliards de marchandises au dehors et que les Français importateurs en achètent pour 36 milliards de francs, également au dehors, comment se fait-il que les créanciers sur l'étranger et les débiteurs de l'étranger ne puissent pas se rencontrer à Paris, dans une bourse, et ne puissent pas, par compensation, équilibrer leurs offres et leurs demandes, pour stabiliser le franc ?

Messieurs, il y a plusieurs obstacles à cette compensation immédiate.

Tout d'abord, comme on le constate dans les statistiques douanières, les importations et les exportations varient considérablement d'un mois à l'autre. C'est un premier obstacle dans le temps.

Mais l'obstacle capital réside dans le fait que la compensation quotidienne des paiements qui se font entre nationaux ne peut pas s'établir sur une place unique. Pour qu'intervint cette compensation, à laquelle pensent ceux qui croient que tous les moyens d'améliorer les changes dépendent de nous, d'une réglementation intérieure, il faudrait que les exportations et les importations se fissent dans la même monnaie.

Mais il n'en est pas ainsi.

Quelles marchandises achète l'importateur français ? Du coton, du cuivre, qu'il achète en Amérique; du charbon, qu'il achète dans le pays de Galles. Il est débiteur de frets, de primes d'assurances, contractés à Londres. Au moment de faire ses paiements, il faudra qu'il achète des livres ou des dollars. Il les cherche, ces livres et ces dollars, sur le marché de Paris.

Quand les étrangers nous achètent des marchandises, ils nous achètent des soies, des vins fins, des machines-outils, ob

jets de mode et de couture, des œuvres d'art.

Comment facturons-nous ces produits vendus à l'étranger ? En francs.

Donc, pour régler ces factures dues à des Français, les étrangers, les Anglais, par exemple, à Londres, devront acheter des francs.

Les deux opérations ne peuvent pas se faire à Paris. La compensation que certains imaginent est impossible entre Français créanciers et étrangers débiteurs de livres, parce que l'opération, au lieu d'être simultanée, se fait dans des temps et dans des milieux différents, les Français devant acheter des livres, les étrangers devant acheter des francs.

Messieurs, considérez l'importance énorme des opérations qui se traînent sur le marché des changes pour régler, en ce qui concerne la France seulement, ces factures de l'étranger qui représentent 36 milliards de francs par an. Pendant les 300 jours de bourse, si les opérations étaient réparties également, cela ferait 120 millions de francs d'achat par jour, ou, à 80 fr. la livre, un montant de 1,500,000 livres.

L'importance de ces chiffres, résultant de la balance commerciale, montre quelle faible influence peuvent avoir les veres de quelques dollars ou livres sterling faites par des changeurs ou des petits boutiquiers, et auxquels certains croyaient pouvoir attribuer une action décisive sur le change.

Il va de soi que si, pendant le même temps, les étrangers acheteurs de produits français faisaient, de leur côté, un approvisionnement de francs réparti également sur les 300 jours de l'année, la stabilité des cours du franc serait certainement acquise.

Mais les choses ne se sont pas passées ainsi; elles ne se passent pas ainsi dans le cours normal des opérations de change.

LES CAUSES DE LA RÉCENTE CRISE

Quels sont les phénomènes qui ont produit la vive tension des changes dans ces dernières semaines ?

Les Français débiteurs qui pensaient que la situation générale du monde s'améliorerait et que cette amélioration se traduirait par une amélioration du franc, ne

s'étaient pas empressés, au cours de l'année dernière, de s'approvisionner pour le règlement de leurs dettes au dehors. Pendant des semaines et des mois, ils ont attendu des circonstances plus favorables à l'achat des devises étrangères.

Quand les gros mois d'échéances de novembre et de décembre sont arrivés, voyant que l'amélioration escomptée ne se produisait pas, ils se sont précipités sur le marché pour obtenir les livres avec lesquelles ils devaient effectuer leurs paiements. Et, comme ces moyens de paiement étaient peu nombreux, comme la demande était considérable, la loi de l'offre et de la demande, que je viens de rappeler, a joué inéluctablement.

Il est de règle que la hausse appelle la hausse. Le phénomène, qui se produit toujours et pour toutes les marchandises, s'est manifesté, accélérant la montée du dollar et de la livre. Les débiteurs de livres, craignant toujours que le lendemain ces devises ne fussent plus chères que la veille, ont forcé leurs offres d'achat, se couvrant d'abord pour leurs échéances et ensuite — parce qu'ils croyaient que c'était une bonne précaution — se couvrant aussi pour les échéances prochaines, pour les besoins futurs auxquels ils pensaient avoir à faire face.

C'est ainsi qu'à Paris, s'est produit une baisse du franc, corrélative à la hausse de la livre. Ces demandes considérables de devises étrangères, qui avaient été retardées pendant des mois, mais qu'il fallait à tout prix satisfaire, ont contribué pour une grande part — vous verrez tout à l'heure que c'est seulement pour une part — à faire monter la livre aux taux qui ont été enregistrés.

De l'autre côté, les acheteurs étrangers de marchandises françaises, qui avaient besoin de francs pour leurs règlements, voyant, à la fin de l'année, le franc baisser à Paris dans la mesure où la livre montait, constatant une marche ininterrompue du franc vers la baisse, ont obéi, eux à cette loi aussi inéluctable et impérieuse que les précédentes, à savoir que, toujours et partout, la baisse appelle la baisse.

Devant trouver des francs, au lieu de les acheter à un taux donné un jour certain, ils se sont dit que la baisse s'accroîtrait probablement encore, et, au lieu de faire ce que faisaient les Français en se couvrant à tout force pour leurs besoins actuels et leurs besoins prochains, ils ont, au contraire, retardé autant qu'ils le pou-

vaient l'achat de leurs moyens de paiement.

Vous voyez que ces deux phénomènes, que certains croient simultanés et susceptibles de se compenser à un moment déterminé, ont, au contraire, joué en sens inverse, concourant cependant, au même résultat : une baisse considérable du franc sur l'ensemble du marché mondial.

Si ces deux phénomènes seuls avaient joué, nous n'aurions pas assisté aux brusques variations que nous avons constatées.

Mais sur ces deux phénomènes essentiels — qui ne seraient pas très graves par eux-mêmes s'ils jouaient seuls, car après une période où les acheteurs et les vendeurs se fuient en quelque sorte il faut bien qu'ils se rencontrent un jour — se sont greffées des manœuvres de spéculation qui, elles, ont précipité et désordonné le mouvement déclenché à l'origine par le mécanisme que je viens de rappeler.

Comment la spéculation peut-elle jouer en matière de change ? Exactement de la même façon que sur une marchandise ou sur une valeur mobilière quelconque.

Le spéculateur à la baisse fait au départ une opération à découvert. Les banquiers d'Amsterdam, par exemple — et vous savez tous que les grands banquiers allemands s'étaient établis à Amsterdam (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs*), il s'agit en réalité de banquiers allemands — se font prêter du franc à terme et s'engagent à se couvrir, c'est-à-dire à rendre ce franc dans un délai plus ou moins long.

Cette avance en francs est utilisée à l'achat de livres, de dollars ou de florins et, chaque fois que des livres sont ainsi achetées, le taux de la livre s'élève, pendant que le franc baisse.

Vous savez que l'espoir du spéculateur, la condition même de son succès, est qu'au moment où il devra rembourser les francs qui lui ont été prêtés à découvert, il puisse en trouver à meilleur compte. Il mettra donc tout en œuvre — mauvaises nouvelles, campagnes de presse, bruits tendancieux — pour que les porteurs de la marchandise « francs », démoralisés par ces campagnes, jettent cette marchandise sur le marché pour la réaliser à tout prix. Plus ce prix sera faible au moment du terme, plus la marge de bénéfice du spéculateur sera augmentée. (*Très bien ! très bien !*)

Le phénomène est exactement le même que celui qui se produit en matière de

valeurs mobilières. Le baissier sur une valeur de mine d'or, par exemple, vend à terme à un prix déterminé des valeurs qu'il n'a pas ; et si, par une campagne de panique, il arrive à persuader les porteurs d'actions que la mine est inexistante ou que son filon est épuisé, il pourra, le jour du terme acheter les actions vendues par lui, à vil prix, se procurant ainsi, par la différence entre le prix qu'il a vendu et le prix d'achat, un bénéfice énorme.

L'opération sur le franc visait, bien entendu, non seulement un but spéculatif, mais aussi, à l'évidence — nous y reviendrons au cours de ce débat — notre politique extérieure.

M. Marcel Habert. Ce n'est pas douteux.

M. le rapporteur général. Cette double spéculation ne pouvait réussir que si les détenteurs de francs prenaient peur, perdaient confiance dans notre monnaie, c'est-à-dire dans le crédit de notre pays. (*Applaudissements.*)

Quels étaient ces porteurs de francs ?

C'étaient, d'abord, à l'étranger, tous ceux qui, au cours des dernières années, ont fait des placements en valeurs françaises.

Au cours des années qui ont suivi la guerre, notre balance commerciale a accusé des déficits considérables.

De 1918 à 1920, ces déficits se sont chiffrés à plus de 65 milliards de francs, c'est-à-dire que nous avions importé 65 milliards de francs de marchandises de plus que nous n'avons exporté. C'est là, d'ailleurs, l'origine de la baisse première du franc. Mais s'il avait fallu régler tout ce déficit par l'achat de devises étrangères, la chute du franc, à laquelle nous avons assisté depuis le début de 1919, aurait été bien plus rapide et plus considérable qu'elle ne l'a été.

Ce qui a maintenu, ce qui a retenu la valeur de notre monnaie, c'est qu'un grand nombre d'étrangers, ayant confiance en nous, ont converti leurs crédits sur la France en valeurs de l'Etat français, en rentes, obligations de toute sorte, ou ont simplement gardé ces francs en dépôt. C'est cet ensemble qui constitue ce qu'on appelle le « flottant », c'est-à-dire les avoirs de l'étranger en France et les titres français que les capitalistes étrangers ont dans leur portefeuille.

J'ai lu et entendu dire — c'est là une des innombrables erreurs qui s'impriment depuis quelques jours — que les pos-



sesseurs de ce flottant ont été les artisans volontaires de nos malheurs monétaires.

Je crains qu'il n'y ait là une vue superficielle et inexacte des choses. Ces porteurs de francs, au contraire, sont les meilleurs de nos auxiliaires. Ils sont et peuvent redevenir nos alliés les plus précieux. Ils ont inséré, dans leurs portefeuilles, des valeurs françaises qu'ils ont achetées quand le franc valait 45 centimes; croyez-vous qu'ils vont, de gaité de cœur, les jeter sur le marché lorsque le franc vaut 30 centimes ou 20 centimes ?

Je ne connais pas un seul capitaliste, à quelque nation qu'il appartienne, qui soit disposé à se débarrasser, en perdant 50 p. 100 sur elles, des valeurs qu'il a dans son portefeuille.

M. Moutet. Mais s'il croit que c'est une nécessité !

M. le rapporteur général. Mais la propagande incessante, hostile, insidieuse, faite auprès d'eux par ceux qui avaient, pour des desseins spéculatifs ou politiques, pris position à la baisse, les a découragés en partie, ils ont jeté sur le marché, à vil prix, les valeurs qu'ils possédaient et dont ils escomptaient, d'abord, la hausse par la revalorisation du franc.

Ces opérations ont pesé, tout d'un coup, en masse, sur la valeur du franc et, il faut avoir le courage de le reconnaître et de le dire, ont fini par démoraliser même une partie — infime d'ailleurs — de la grande masse des porteurs de francs, c'est-à-dire certains Français eux-mêmes.

Sous quelle forme cette démoralisation s'est-elle traduite ? Par le fait que des Français, importateurs, au lieu de se couvrir uniquement pour rattraper le retard que j'indiquais tout à l'heure, ont acheté des devises à l'avance, en grande quantité, et les ont placées à l'étranger; que d'autres Français, exportateurs, ceux-là, créanciers de l'étranger, n'ont pas rapatrié leurs avoirs.

M. Saget. Cela, c'est vrai.

M. le rapporteur général. On dit qu'il serait possible de les y contraindre.

Je suis persuadé que l'arsenal de nos lois y suffit dès maintenant, notamment la loi du 3 avril 1918.

Certains proposent cette mesure comme seul moyen de salut.

J'avoue, franchement, que je ne crois pas à l'efficacité absolue de ce moyen. A

moins de gêner jusqu'à le restreindre le commerce international, l'exemple de tous les pays prouve qu'il serait bien difficile de déjouer des opérations de cette nature.

M. Chassaing-Goyon. Le remède serait pire que le mal.

M. le rapporteur général. On peut s'adresser aux gendarmes, nous l'avons demandé nous-mêmes à la commission, dans certains cas limités, bien précis; mais ce n'est pas par ces petits moyens, ce n'est que par les grands remèdes que nous pourrions arrêter la crise des changes.

Ce n'est pas, en un mot, la crainte de la répression, c'est la conviction que le franc ne court aucun risque, qui arrêtera la crise. (*Applaudissements.*)

LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA FRANCE

Toutes ces considérations un peu longues et dont je m'excuse...

Plusieurs membres. Elles sont très intéressantes.

M. le rapporteur général. ...établissent que les mouvements brusques du change sont commandés par les appréciations psychologiques (*Très bien ! très bien !*) portées, dans l'univers entier, sur la valeur actuelle et future d'une monnaie, c'est-à-dire sur le crédit que semblent mériter, aux yeux du monde, les finances publiques d'un pays.

M. Marcel Cachin. C'est une critique sévère du Gouvernement.

M. Moutet. Faites-nous une bonne politique, nous ferons de bonnes finances.

M. le rapporteur général. Or, l'élément primordial qui rentre dans l'appréciation du crédit d'une nation, c'est l'état de son budget.

Il faut bien le reconnaître, nos finances publiques, dans ces dernières années et surtout dans ces derniers mois, n'ont pas eu une bonne presse à l'étranger.

M. Charles Baron. Tout le monde sait que nous n'avons pas de comptabilité publique. (*Interruptions au centre.*)

M. le rapporteur général. Certes, notre budget général, comme nous l'avons affirmé et comme je l'affirme à nouveau — le budget des dépenses proprement fran-

caises est complètement équilibré par les ressources françaises. (*Applaudissements au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Il est équilibré, bien que nous l'ayons chargé, depuis 1922, de 3,600 millions de francs environ, représentant l'intérêt des emprunts que nous avons contractés, pour les besoins des réparations, jusqu'au 1^{er} janvier 1922.

M. Charles Baron. Si le budget est équilibré, pourquoi voulez-vous créer de nouveaux impôts ? (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. Narcisse Boulanger. Vous ne les votez pas !

M. le rapporteur général. Nos discussions, vous le sentez bien, messieurs, vont être attentivement suivies à l'étranger et tout ce qui se dira à cette tribune, surtout quand l'orateur a l'honneur de parler au nom de la commission des finances...

M. Raymond Poincaré, président du conseil, ministre des affaires étrangères. Très bien !

M. le rapporteur général. ...nous engagera, les uns et les autres, de façon très grave. J'ai donc pris soin, ces jours-ci, de reprendre, ligne par ligne, pour 1924, la colonne des dépenses du budget français.

J'ai mis les résultats de ces recherches sous vos yeux. J'ai tenu compte de toutes les augmentations que les charges de la dette publique doivent faire supporter, en 1924, par ce budget, ainsi que de toutes les lois votées jusqu'à ce jour et même des lois qui sont sur le chantier ; cela fait, j'affirme — et ce n'est pas seulement l'affirmation du député, du rapporteur général de la commission des finances, c'est l'affirmation d'un honnête homme tout simplement — que le budget général français est complètement équilibré par les ressources prélevées sur l'ensemble des contribuables français. (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Nul ne pourra le contester.

M. Marcel Habert. Personne ne le conteste et personne ne peut le contester.

M. Vincent Auriol. Alors, vous aviez tort, l'an dernier, monsieur le rapporteur général !

M. Marcel Cachin. Et votre discours de l'an dernier !

M. le rapporteur général. Je parle pour 1924.

Je déclare que, pour arriver à ces conclusions, je n'ai fait entrer en ligne de compte que le montant des recettes de 1923, sans le majorer autrement que par la prise en considération d'une plus-value de 1 milliard de francs dans le rendement des impôts, chiffre justifié et fort modéré, lorsque l'on songe que la plus-value des recettes a été supérieure à 3 milliards de francs, au cours de l'année 1923.

M. Moutet. Alors, votez ce budget pour une troisième année !

M. Vincent Auriol. Vous allez consolider la vie chère.

M. le rapporteur général. Mais si, dans nos rapports, nous avons déclaré et affirmé — comme j'affirme de nouveau — que notre budget général est actuellement en parfait équilibre, nous n'avons jamais prétendu — comment aurions-nous pu le faire ? — que le budget spécial des dépenses recouvrables était couvert autrement que par des recettes d'emprunt. (*Très bien ! très bien ! au centre et à droite.*)

Certains, aujourd'hui, faisant arme de tout, déclarent que les rapporteurs généraux des budgets, dans les deux Assemblées, se déjugent en disant, après avoir affirmé que le budget était en équilibre, qu'il ne l'est plus. Ceux-là ont bien mal suivi les travaux parlementaires de ces dernières années ou ne font pas preuve du minimum de bonne foi que l'on est en droit d'exiger, dans une discussion comme celle-ci.

Personne n'a jamais dit que le budget spécial des dépenses recouvrables était équilibré autrement que par l'emprunt.

La question qui se pose aujourd'hui n'est pas celle-là. Elle n'est pas de savoir si nous étions fondés à agir comme nous l'avons fait. Pas un Français ne saurait le contester en équité, en justice, ou en morale ; la France, quand elle a établi, par la loi du 31 juillet 1920, son budget spécial des dépenses recouvrables, avait le droit de considérer que ces dépenses devraient être couvertes par les versements allemands, et qu'il était inadmissible de les confondre, dans nos écritures, avec celles qui devaient incomber normalement à notre pays. (*Applaudissements.*)

Nous avions foi dans le traité. Nous pensions, l'article 232 du traité de Versailles en moins, que nous pouvions compter sur

un minimum de probité et de morale internationale, comme sur le concours absolu de tous nos alliés pour contraindre nos débiteurs à acquitter leur dette.

M. Pierre Joly. N'y comptez-vous donc plus ?

M. le rapporteur général. J'y compte plus que jamais. (*Très bien! très bien!*)

Nous avons vécu, depuis 1920, de cette espérance que nous pourrions, sans trop attendre, équilibrer le budget des dépenses recouvrables par les versements de l'Allemagne. La dure réalité des moratoires nous a appris que, ce que nous voulions obtenir rapidement, avec le concours de nos alliés, il fallait que la France se résolut à l'exiger, seule avec la Belgique, d'une Allemagne banqueroutière, trop souvent encouragée dans ses défaillances par certains alliés, trop oublieux des engagements d'hier. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite. — Mouvements divers.*)

Mais, messieurs, fussions-nous cent fois, mille fois fondés à établir ce budget distinct des dépenses recouvrables comme nous l'avons fait, le problème, aujourd'hui, se pose d'une tout autre façon.

Remédier à la crise des changes, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire : obtenir le crédit du monde.

Le change, je vous l'ai montré, n'est pas une opération qui s'élabore en vase clos, c'est une opération mondiale. Et il faut, si l'on veut agir sur elle, connaître l'état d'esprit de ceux qui contribuent à former le jugement porté sur les finances de notre pays. Il est impossible de faire abstraction de leur opinion.

Ceux qui, depuis plusieurs mois, lisent la presse étrangère, les journaux d'information financière étrangers, même ceux qui ne nous sont pas hostiles, savent que nos écritures publiques sont examinées, épéchées avec le soin le plus rigoureux et que des inquiétudes et des critiques sont régulièrement formulées contre notre politique d'emprunt, en tant qu'elle consiste à couvrir, par des émissions continues et répétées, non seulement les dépenses en capital — cela est normal, équitable, et personne ne songe à le contester — mais encore les dépenses permanentes de notre budget des réparations.

Nos meilleurs amis à l'étranger nous laissent entendre que le crédit du monde n'est accordé aux nations, comme aux entreprises privées, d'ailleurs, que dans la

mesure où leurs dépenses permanentes sont couvertes et assurées par des recettes également permanentes et certaines.

Ces amis ne contestent pas que nous ayons le droit de recouvrer la créance allemande. Ils attestent volontiers qu'ils sont d'accord avec nous dans notre résistance à l'effritement ou à l'abandon de cette créance. Ils sont même convaincus que notre énergie et notre ténacité viendront à bout de la résistance du débiteur récalcitrant. Mais ils nous demandent, afin de pouvoir intéresser le public capitaliste de leurs pays à nos fonds d'Etat, de présenter, nous aussi, comme toute entreprise qui tient à son crédit, un compte d'exploitation équilibré, c'est-à-dire des budgets dans lesquels nos dépenses permanentes seraient couvertes par des recettes réelles, autres que des ressources d'emprunts.

Ce raisonnement peut nous paraître bien rigoureux et même injuste pour la France. Il ne tient pas compte des admirables éléments d'une puissance économique en plein essor, que je vous rappelle il y a quelques semaines.

Il ne tient pas compte de notre balance commerciale équilibrée, de notre balance des comptes en excédent, de nos richesses agricoles et coloniales en constant développement, du travail de nos usines qui ne connaissent plus le chômage. Mais ce raisonnement, que nous le voulions ou non, est celui que le public épargnant du monde entier, en quête de placements, fait pour tous les pays qui, comme le nôtre, ont connu la crise du change.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET LES CHANGES

C'est, messieurs, parce qu'ils se sont résignés à tenir compte de cet état d'esprit mondial, que les pays qui, au cours des dernières années, ont stabilisé, puis relevé leur monnaie dépréciée, ont pu atteindre ce résultat.

La politique n'est pas faite que de passion. Au sens élevé du mot où, tous ici, vous l'entendez, c'est une science expérimentale, dont les diverses nations constituent les laboratoires. Aucune expérience n'est plus significative, dans la matière qui nous occupe, que celle de la Tchéco-Slovaquie.

Ce pays de 13 millions d'habitants n'avait certes point les ressources de la France. Il n'avait pas ses placements à

l'étranger, sa richesse agricole, ses colonies, sa flotte commerciale, son économie nationale harmonieusement équilibrée. La Tchéco-Slovaquie est parvenue, cependant, à stabiliser sa couronne, à obtenir la diminution progressive des prix intérieurs. Comment y est-elle arrivée ?

M. Moutet. La Tchéco-Slovaquie a institué et appliqué l'impôt sur le capital.

M. Charles Baron. Et elle ne connaît pas les titres au porteur.

M. le rapporteur général. Les hommes d'Etat de la jeune république tchéco-slovaque avaient cru d'abord, comme certains théoriciens français attardés le pensent encore, qu'il suffirait d'une politique de déflation monétaire pour enrayer la crise du change.

En 1919, ils ont réduit de moitié la circulation fiduciaire...

M. Vincent Auriol. Par quel moyen ?

M. le rapporteur général. ...sans réussir à stabiliser et à valoriser la couronne.

Alors, ils ont compris que la vraie solution de la vie chère et de la crise des changes n'était point d'ordre proprement monétaire, mais essentiellement, d'ordre budgétaire.

M. Moutet. Ils ont repoussé la solution présentée par les banques.

M. le rapporteur général. Ils se sont attachés à réaliser l'équilibre de leur budget et, à mesure qu'ils se sont rapprochés de l'équilibre, leur change s'est amélioré, le prix de la vie s'est abaissé.

De 1919 à 1924, le déficit de leur budget a passé de plus de 56 p. 100 à moins de 15 p. 100, et, en même temps, le change tchéco-slovaque s'est redressé et rétabli, il a gagné plus de 100 p. 100 de la valeur qu'il avait au moment du plein déséquilibre budgétaire.

M. Vincent Auriol. Comment a-t-il été obtenu ?

M. le rapporteur général. Ce qui a valorisé la couronne tchéco-slovaque, c'est donc l'équilibre budgétaire.

De même, l'Italie est parvenue à enrayer la baisse de la lire et à restaurer son change, non point, comme certains le prétendent, par les vertus propres de la dictature, mais par l'énergie farouche avec laquelle le nouveau gouvernement a, par

tous les moyens, poursuivi la réalisation de l'équilibre.

Tandis que l'exercice 1922-1923 s'était clos, en Italie, par un déficit de 3 milliards de liras, le déficit, pour 1924-1925, ne sera plus que de 700 millions environ.

Le gouvernement fasciste n'a pas hésité, pour arriver à ce résultat, à pratiquer une politique fiscale énergique jusqu'à la brutalité et à réprimer sans pitié la fraude et l'évasion fiscales.

M. Marcel Habert. C'est pour cela qu'on l'appelle un gouvernement de dictature.

M. le rapporteur général. Le sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil italien, M. Acerbo, dans un discours prononcé récemment à Bologne, en présence de M. Mussolini, disait ceci :

« Les grands trous de l'engrenage fiscal à travers lesquels des centaines de milliers de contribuables échappaient à leur devoir envers l'Etat ont été bouchés en grande partie et la guerre aux déserteurs fiscaux se poursuit avec une implacable ténacité; la preuve évidente en est dans l'augmentation du rendement des impôts ordinaires. »

L'exemple de l'Autriche n'est pas moins concluant. Quand elle a voulu sauver ce pays de l'abîme de misère où l'avait plongé une inflation catastrophique, qu'a fait la Société des nations ? Elle a imposé, comme première condition de la restauration monétaire, l'établissement de l'équilibre dans le budget autrichien.

La Société des nations a pris cette décision avec l'autorité qu'elle tient de son caractère. Il lui est possible, à elle, de trancher en dehors des passions politiques, de voir et de juger des situations, pour ainsi dire, scientifiquement.

Un véritable dictateur financier a été imposé à l'Autriche, en la personne d'un Hollandais, M. le docteur Zimmermann. Les dépenses ont été énergiquement comprimées, les impôts ont été farouchement recouverts. Très rapidement, le déficit est devenu inférieur aux prévisions.

En 1925, peut-être même dès 1924, d'après le dernier rapport de M. le commissaire général Zimmermann, le budget autrichien sera en équilibre.

Conséquence : un mal qui paraissait désespéré a été conjuré ; une situation qui ne cessait d'empirer a été brusquement stabilisée, puis a commencé à s'améliorer. Depuis novembre 1922, la planche à bil-

lets a cessé de fonctionner pour les besoins du Trésor. La Banque nationale d'Autriche, entrée en activité le 1^{er} janvier 1923, a pu, depuis plus d'un an, stabiliser le dollar aux environs de 70,000 à 71,000 couronnes autrichiennes.

Et que fait la commission des réparations, au nom des alliés, pour l'Allemagne, lorsque celle-ci se plaint que la dévalorisation du mark prive le Reich de moyens de paiement? Elle institue un comité de garanties chargé de contrôler les finances allemandes et invite l'Allemagne à rétablir l'équilibre de son budget.

Ces deux problèmes: stabilisation de la monnaie et équilibre budgétaire sont si bien inséparables que c'est un même comité d'experts que la commission des réparations a chargé de les étudier.

Eh bien, messieurs, il faut le reconnaître: ce qui est vrai de l'étranger, ce qui est nécessaire aux pays étrangers pour garder ou reconquérir leur crédit dans le monde, ne l'est pas moins de la France.

N'est-ce pas, d'ailleurs, une règle générale que posait la conférence internationale de Bruxelles, qui était, vous le savez, une émanation de la Société des nations, lorsqu'elle proclamait en 1920:

« Le déficit budgétaire résultant d'un excédent permanent des dépenses de l'Etat sur ses recettes constitue un des plus sérieux obstacles à l'accroissement de la production, car il entraîne, tôt ou tard, les conséquences suivantes:

« 1^o Une inflation nouvelle du crédit et de la circulation fiduciaire;

« 2^o Une diminution nouvelle du pouvoir d'achat des monnaies nationales et une instabilité encore plus grande du change sur l'étranger;

« 3^o Une nouvelle hausse des prix et du coût de la vie. »

Et la conférence ajoutait cette phrase, que je vous rappelais, messieurs, il y a quelques mois:

« Tout pays qui accepterait dans ses finances le principe du déficit budgétaire s'engagerait sur la pente dangereuse qui mène droit à la ruine. Pour échapper à ce danger, aucun sacrifice n'est trop lourd. »

Et cela était signé du délégué financier du Gouvernement français.

M. Vincent Auriol. Elle ajoutait autre chose.

M. Jean Hennessy. A quelle date?

M. le rapporteur général. En 1920.

M. Jean Hennessy. Il y a plus de trois ans, par conséquent.

M. le rapporteur général. Au reste, messieurs, est-il besoin de rappeler tous ces exemples? Est-il besoin du raisonnement ou de l'expérience de l'étranger pour se persuader de ce fait que la vie chère et le taux du change, qui sont étroitement unis, dépendent de l'équilibre du budget? Il suffit de voir ce qui s'est passé en France, le 15 janvier, au plus fort de la crise des changes.

En ces heures critiques, il a suffi d'un communiqué énergique du conseil des ministres, proclamant sa volonté ferme et irréductible de réaliser l'équilibre intégral de nos budgets pour enrayer l'inquiétant mouvement de baisse qui se précipitait d'heure en heure.

M. Charles Baron. Il faut continuer par des communiqués. Un communiqué, ce sera meilleur marché que les impôts.

M. le rapporteur général. J'ai dit — la courbe des changes vous le démontrera, si vous n'avez pas foi en ma parole — que le cours des changes qui était passé, comme je vous l'indiquais, avec une marche continue de minute en minute, de 90 à 98 fr. pour la livre, le 14 janvier, s'est arrêté brusquement; il a même baissé à partir du moment où l'étranger a connu la résolution énergique du Gouvernement de demander aux Chambres l'effort nécessaire pour équilibrer définitivement, par des ressources permanentes, les dépenses permanentes de l'ensemble de nos budgets.

M. Ernest Lafont. Mais le cours a remonté après le discours de M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Il a remonté après votre opposition.

M. Vincent Auriol. Notre opposition n'a pas été victorieuse jusqu'ici, et il remonte.

M. le rapporteur général. Je ne dis pas que l'avalanche arrêtée ainsi le 15 janvier est définitivement arrêtée. Elle n'est point vaincue encore, mais elle est contenue. La défiance créée contre nous à l'étranger, défiance injustifiée sans doute, mais réelle, agissante, menaçante, qui est à l'origine de la crise du franc, ne s'accroît pas.

La confiance ne se refuse plus. Elle n'est point encore définitivement conquise, mais ma conviction sincère est qu'il dépend de notre décision de la rétablir tout entière et de la mettre désormais à l'abri de pareilles atteintes (*Très bien! très bien!*)

L'ALTERNATIVE

Certes, messieurs, c'est un dur sacrifice à demander au pays. C'est une virile résolution qui s'impose au Parlement.

Mais vous n'avez de choix qu'entre deux partis: ou bien faire l'effort d'équilibre que nous demande le Gouvernement et trouver les ressources permanentes qui garantiront les dépenses permanentes de la nation; ou bien laisser la calomnie, l'hostilité, la spéculation continuer à leur aise de mordre sur notre crédit, et subir sans défense toutes les variations du change et leurs dangereuses conséquences.

Dans le premier cas, si l'effort d'équilibre est fait, c'est le retour de confiance dans nos finances, dans notre monnaie. Et ce n'est pas là le seul bénéfice que le pays en retirera: d'autres perspectives s'ouvriront à nous comme récompense de cet effort.

LES PERSPECTIVES

D'abord nous aurons le droit, ce que nous ne pouvons pas faire tant que nous empruntons pour nos dépenses permanentes, nous aurons, dis-je, le droit de faire remarquer que, dès maintenant, parmi nos charges budgétaires annuelles, nous inscrivons au budget du ministère des finances de sérieuses dépenses d'amortissement de notre dette. Le 3.50 p. 100, le 5 p. 100 1920, les emprunts du Crédit national, les annuités aux sinistrés sont remboursés graduellement. Si, actuellement, nous ne pouvons pas en faire état, c'est que nous empruntons par ailleurs pour les dépenses permanentes de la nation. Mais le jour où nous aurions cessé de le faire, nous aurions le droit d'affirmer que des centaines de millions sont prélevés chaque année sur les ressources de la France, pour l'amortissement partiel de notre dette. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

Ce sera ensuite la cessation prochaine des emprunts de l'Etat; alors on verra jouer en faveur de nos finances l'abaissement du taux d'intérêt qui se manifeste invariablement dans les pays à monnaie saine, où l'Etat n'absorbe pas constam-

ment l'épargne. Par là, nous obtiendrons la diminution progressive de nos charges.

Enfin, échappant par notre redressement financier à une pression intolérable sur la politique française (*Applaudissements au centre et à droite*), nous n'en serons que plus libres pour exiger le paiement de notre créance sur l'Allemagne; et tout versement obtenu d'elle, au lieu de servir uniquement à alléger, à combler le déficit, sera intégralement appliqué à la réduction du fardeau de nos impôts, à l'extinction progressive de notre dette publique. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

LES OBJECTIONS

A ces perspectives, quelles objections oppose-t-on ?

On vous dit: L'adoption de ce cahier d'impôts provoquera un relèvement intolérable du coût de la vie par la répercussion des impôts. (*Mouvements divers.*)

M. Vincent Auriol. C'est, en effet, notre thèse.

M. le rapporteur général. Mais dans quelle mesure ?

A l'extrême gauche. Cela vous dépasse !

M. le rapporteur général. Parmi les 6 milliards de disponibilités nouvelles que nous propose le Gouvernement, seuls certains impôts auront une incidence sur le coût de la vie. (*Interruptions à l'extrême gauche.*) Ni les économies, ni les ressources à provenir de la répression des fraudes, ni le double décime sur l'impôt global ou sur les successions ne sauraient accroître le prix de la vie. (*Nouvelles interruptions à l'extrême gauche.*)

Vous pensez que même quand il est mort le redevable fait jouer l'incidence ?

M. Marcel Cachin. Ce n'est pas sérieux.

M. Ernest Lafont. Relisez Leroy-Beaulieu, monsieur le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Je persiste à croire que l'impôt que vous récupérez sur la fraude des rentiers possesseurs de valeurs mobilières n'aura pas d'incidence sur le prix du pain et de la viande.

M. Jacques-Louis Dumesnil. Attendez donc de savoir quelles mesures vous voterez dans ce sens, avant d'en parler.



M. le rapporteur général. La partie des impôts affectée du double décime — que j'ai relevée avec soin et que j'indiquerai au cours de ce débat — qui pourra exercer une incidence sur le prix de la vie n'est pas supérieur à 2,500 millions de francs.

M. Léon Blum. Une paille!

M. le rapporteur général. Si, d'après le rendement de la taxe sur le chiffre d'affaires qui atteint toutes les transactions et qui a été de 3 milliards de francs au cours de l'année dernière, si l'on estime à 300 milliards de francs le total des transactions du commerce français, cette surcharge de 2 milliards et demi d'impôts à incidence, représentera, sur l'ensemble des transactions, moins de 1 p. 100.

Si même vous voulez, comme il le faut d'ailleurs, tenir compte de la tendance bien connue qu'ont les intermédiaires à récupérer largement les impôts qui les frappent...

M. Emmanuel Brousse. Même avant que cela en 1923. Je tiens un exemplaire de votre rapport d'alors à votre disposition.

M. le rapporteur général. ...c'est, au maximum, 2 ou 3 ou 4 p. 100, si vous le voulez, de surcharge qui sera imposée, par les textes qui vous sont soumis, à la masse des consommateurs.

J'attends — on le fera probablement ou on s'y efforcera — qu'on montre le vice de ma démonstration.

Par conséquent, dans l'hypothèse du vote des impôts : maximum, en tenant compte des abus commis par les intermédiaires pour récupérer l'impôt, de 3 à 4 p. 100 d'augmentation du prix de la vie. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jacques-Louis Dumesnil. Mais non!

M. le rapporteur général. Monsieur Dumesnil, vous ferez votre démonstration.

M. Jacques-Louis Dumesnil. Vous en avez fait d'autres qui n'ont pas été plus justifiées, monsieur le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Lesquelles?

M. Jacques-Louis Dumesnil. Au moment du vote de la loi sur le chiffre d'affaires, vous avez annoncé, comme rendement probable de cette nouvelle taxe, un chiffre différant de 50 p. 100 de ce que fut le produit réel.

M. le rapporteur général. Nous avons, ou plutôt M. Charles Dumont avait annoncé

un rendement de 4 milliards. Or, cette année, la taxe sur le chiffre d'affaires a produit plus de 3 milliards, et la taxe de luxe près de 400 millions.

Je vous demande, monsieur Dumesnil, de ne pas commettre d'erreur supérieure à l'ordre de grandeur de celle que nous avons commise dans la prévision de ces recettes nouvelles. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Jacques-Louis Dumesnil (*s'adressant au centre et à la droite.*) Vous applaudissez, messieurs! Allez donc devant vos électeurs applaudir le chiffre d'affaires dont le rendement est fonction de la hausse des prix. (*Interruptions au centre et à droite.*) Je vous donne rendez-vous.

M. le rapporteur général. Si notre charge d'impôts à incidence s'accroissait des 2 milliards et demi de francs dont j'ai parlé, le prix de la vie ne s'accroîtrait que de 3 à 4 p. 100 au grand maximum.

M. André Tardieu. Vous ne disiez pas cela en 1923. Je tiens un exemplaire de votre rapport d'alors à votre disposition.

LE DEVOIR

M. le rapporteur général. Si, au contraire, nous n'acceptons pas les projets qui nous sont soumis et si, par malheur, le cours du dollar recommençait un mouvement de hausse analogue à celui qui l'a fait monter de 16 à 23 fr. dans les trois derniers mois, le prix de la vie ne renchérirait pas seulement de 3 à 4 p. 100, comme il arrivera du fait des impôts nouveaux, mais de 40 p. 100 représentant d'incorporation inéluctable et définitive de la hausse des changes dans les prix intérieurs. (*Applaudissements au centre et à droite.*) — *Interruptions à l'extrême gauche.*

M. le président du conseil. C'est tout à fait exact.

M. le rapporteur général. Je vous demande seulement encore quelques minutes de votre bienveillante attention. (*Parlez! parlez!*)

M. Pierre Deyris. Nous rendons hommage à votre labeur. (*Très bien! très bien!*)

M. le rapporteur général. Je préférerais que vous rendiez hommage à la vérité de

mes conclusions. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Si nul ne peut nier l'incidence immédiate et mathématiquement proportionnelle de la hausse des changes sur la hausse des prix, quand je dis qu'un mouvement ascendant du dollar ferait augmenter les prix de 40 p. 100, je me demande qui pourrait affirmer ici que la hausse ne dépasserait pas cette proportion si la crise de confiance trouvait des raisons de subsister et si l'on pouvait continuer à exploiter contre la France le point faible de nos budgets. Dans quelle misère alors, messieurs, due à l'avalissement du franc, pourraient être plongés par notre faiblesse ceux qui tirent leur subsistance de revenus fixes: nos pensionnés de guerre, nos retraités et nos petits rentiers? (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Marcel Cachin. Ils sont déjà ruinés aux deux tiers par votre politique! (*Exclamations et interruptions au centre et à droite.*)

M. le rapporteur général. Nous voulons les restaurer dans leur prospérité.

M. Albert Ouvré. Si les soviets payaient les coupons de la dette russe, la situation

de la plupart des petits rentiers serait probablement sensiblement améliorée. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

M. le rapporteur général. C'est parce que cette alternative: ou bien une augmentation limitée, chiffrable et minime du prix de la vie, ou bien une augmentation désordonnée et peut-être illimitée du coût de l'existence, a été sans cesse présente à son esprit que votre commission des finances a décidé de donner tout son appui aux propositions du Gouvernement.

Le moment n'est pas encore venu de les discuter dans le détail. Dans l'esprit de leurs auteurs, d'ailleurs, je le crois, elles ne constituent que des mesures urgentes et provisoires. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Comme par un fleuve débordé, l'économie française a failli être submergée sous un torrent de défiance. (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*) Le Gouvernement vous adjure d'élever une digue protectrice. Le temps presse, nous n'avons pas le choix des matériaux: employons les sacs à terre que nous avons sous la main; quand le torrent sera endigué, les architectes reprendront l'œuvre à loisir. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.*)



Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire



